

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01489 Numéro SIREN : 808 014 732 Nom ou dénomination : APEMOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006665

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROMANS SUR ISERE

Date : 01/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006665**
n° de gestion : **2014B01489**
n° SIREN : **808 014 732 RCS Romans sur Isère**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le
01/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

APEMOU
150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	71 830	135 549	63 719	47.01
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	200	200		
26110000 TITRES BINGO	66 240	129 959	63 719	49.03
26140000 TITRES BPCOM78	5 000	5 000		
26150000 TITRES S.M.S	390	390		
Total II	71 830	135 549	63 719	47.01
AUTRES CREANCES	28 472	7 761	20 712	266.88
44566000 ETAT TVA AUR AUTRES BIENS ET S	303		303	
44567000 CREDIT DE TVA		374	374	100.00
44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	303	300	3	1.00
46700000 DEBITEURS CREDIT.BIN GO	2 100		2 100	
46720000 BPcom78	25 725	7 045	18 680	265.15
46730000 SMS	42	42		
DISPONIBILITES	241 391	198 994	42 397	21.31
51200000 CAISSE EP: 207279232	85 874	43 477	42 397	97.52
51220000 CREDIT MUTUEL	155 517	155 517		
Total III	269 863	206 754	63 109	30.52
TOTAL GENERAL	341 693	342 303	610	0.18

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
CAPITAL	200	200		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	200	200		
RESERVE LEGALE	20	20		
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	20	20		
AUTRES RESERVES	312 820	236 493	76 327	32.27
10680000 AUTRES RESERVES	312 820	236 493	76 327	32.27
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	23 647	100 827	77 180	76.55
Total I	336 686	337 540	853	0.25
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	14	82	68	82.62
45510000 COMPTE C. PASCAL JACQUEMOUD	14	82	68	82.62
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 733	1 800	1 933	107.40
40100000 FOURNISSEURS	1 915		1 915	
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 818	1 800	18	1.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 259	2 881	1 622	56.29
43100000 SECURITE SOCIALE	213	612	399	65.20
43720000 AGRR RETRAITE	36	1 248	1 212	97.10
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	355	1 021	666	65.23
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	655		655	
Total IV	5 007	4 763	243	5.11
TOTAL GENERAL	341 693	342 303	610	0.18

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	6 290	26 040	19 750	75.84
70840000 MISE A DISPOS.PERSON.FACT	6 290	26 040	19 750	75.84
Chiffre d'affaires NET	6 290	26 040	19 750	75.84
Total des Produits d'exploitation	6 290	26 040	19 750	75.84
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 822	3 025	203	6.73
62260000 HONORAIRES	1 009	1 181	172	14.55
62261000 HONORAIRES CAC	1 530	1 500	30	2.00
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX		46	46	100.00
62780000 FRAIS BANCAIRE	282	298	15	5.12
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	160	85	75	88.17
63330000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORM	72	85	13	15.60
63350000 IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE T	88		88	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 628	15 566	12 938	83.12
64110000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	2 628	15 566	12 938	83.12
CHARGES SOCIALES	972	5 873	4 901	83.45
64510000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	804	4 678	3 874	82.81
64532000 COTIS.RETRAITE(SALARIES)	168	1 195	1 027	85.95
AUTRES CHARGES	0	0	0	8.70
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	0	0	0	8.70
Total des Charges d'exploitation	6 582	24 549	17 967	73.19
Résultat d'exploitation	292	1 491	1 783	119.56
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	38 267	100 043	61 776	61.75
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	38 267	100 043	61 776	61.75
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE		311	311	100.00
76200000 PROD.DES AUTRES IMMO.FIN		311	311	100.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3	3	0	3.03
76400000 REV.DES VALEURS DE PLACEM	3	3	0	3.03
Total des Produits financiers	38 270	100 357	62 087	61.87
Résultat financier	38 270	100 357	62 087	61.87
Résultat courant avant impôts	37 978	101 848	63 870	62.71
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	742		742	
77200000 PROD.DIV.COUR.S/EX.ANTE.	742		742	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	49 000		49 000	
77500000 PRODUITS CESS ELEM.CEDES	49 000		49 000	
Total des Produits exceptionnels	49 742		49 742	

--	--	--	--

Dossier N° 004460 en Euros.

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

AFGC LES ANGLÉS

SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 20 janvier 2020**

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2019, et sur les comptes dudit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre vote
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice social allant du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'est élevé à 6 290 euros contre 26 040 euros l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation de l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'élève à 6 589 euros contre 24 549 euros l'exercice précédent.

Les principaux postes de charges sont les suivants (en euros) :

POSTE	30/09/2019	30/09/2018
Charges externes	2822	3025
Rémunération	2628	15566
Charges sociales	972	5873

Le résultat d'exploitation de l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'élève à -292 euros contre 1 491 euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'élève à 38 270 euros contre 100 357 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'élève à -13 877 contre 0 euros l'exercice précédent.

Le résultat net après impôt de l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'élève à 23 647 euros contre 100 827 euros l'exercice précédent.

- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

NEANT

- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et obtenir un résultat en progression au cours du prochain exercice.

2. PRESENCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous rappelons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-La société BIN.GO domiciliée 150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 99.9 % des titres sociaux.

L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2019.

-La société BPcom78 domiciliée 315 Route de Pataffy 07000 SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 50 % des titres sociaux.

L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2019.

-La société SMS domiciliée Les Gros Louis 73160 SAINT THIBAUD DE COUZ, SARL au capital de 1 000 euros, à hauteur de 39 % des titres sociaux.

L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2019.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des sommes correspondant aux dépenses mentionnées dans l'article 39-4 du C.G.I. et non déductibles fiscalement.

Pour votre information la société n'a pas pris de participations au cours de l'exercice dans d'autres sociétés.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

En ce qui concerne le résultat de l'exercice s'élevant à 23 647 euros nous vous proposons l'affectation suivante :

- Aux autres réserves pour 23 647 euros.

Il est décidé de procéder à une distribution de dividende d'un montant de 48 350 euros pris sur les autres réserves, qui passe ainsi de 336 467 euros à 288 117 euros.

Soit un dividende brut de 2 417.50 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 48 350 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 40 034 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2016	24 000€
2017	24 000€
2018	24 500€

Nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts et bénéficient de l'abattement annuel de 1 525 € ou 3 050 € (pour un couple) et du crédit d'impôt plafonné. Chaque associé peut opter pour le prélèvement libératoire de 18 % cette option entraîne l'exclusion de l'abattement de 40 % et de l'abattement annuel ainsi que du crédit d'impôt. L'option peut être partielle ou totale mais elle est irrévocable et doit être exercée par chaque associé concerné auprès de la société au plus tard lors du paiement du dividende.

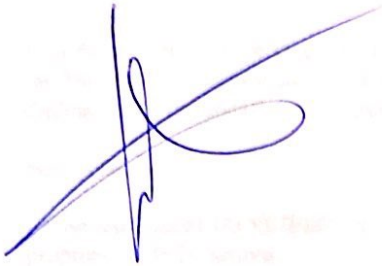
La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de Janvier 2020.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui viennent de vous être faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion et approuver le rapport du Commissaire aux comptes.

Fait à ROYNAC le 21.12.2019

LA PRESIDENCE



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DATE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à 18 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée au capital de 200 euros, composé de 20 actions de 10 euros se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Pascal JACQUEMOUD,
propriétaire de 20 actions.

SOIT AU TOTAL VINGT ACTIONS.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal JACQUEMOUD, président associé.

Monsieur le Président constate que plus de la moitié des actions composant le capital social étant représentée, toutes décisions peuvent être valablement adoptées.

La société BS AUDIT représentée par M. SANCHEZ Eric commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, conformément à l'article L 823-17 du code de commerce est excusée.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- rapport général du Président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice allant du 01/10/2018 au 30/09/2019 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,
- lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.
- examen et approbation des comptes dudit exercice, affectation du résultat, quitus au président,
- approbation des conventions visées à l'article L.223-19 et suivant de la loi sur les sociétés commerciales,
- approbation de la rémunération du Président pour ses fonctions durant l'exercice clos le 30/09/2019,
- pouvoir pour formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport général du Président et le rapport spécial du Président,
- l'inventaire, le bilan, les comptes de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport général de gestion du Président, le rapport spécial, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux actionnaires non dirigeants plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée à la demande du Président lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Après discussion et échanges de vue, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes, pris connaissance des comptes de l'exercice social allant du 01/10/2018 au 30/09/2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il ressort un résultat net comptable de 23 647 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 23 647 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour 23 647 euros.

Il est décidé de procéder à une distribution de dividende d'un montant de 48 350 euros pris sur les autres réserves, qui passe ainsi de 336 467 euros à 288 117 euros.

Soit un dividende brut de 2 417.50 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 48 350 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 40 034 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2016	24 000€
2017	24 000€
2018	24 500€

La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de Janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par le Président sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, après avoir pris connaissance des modalités de ces conventions, décide de les approuver.

Les actionnaires intéressés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la rémunération de Monsieur Pascal JACQUEMOUD, au titre de ses fonctions de Président-associé qui pour l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019 s'est élevée à 2 628 euros, nette de charges sociales personnelles.

Les charges sociales personnelles du Président-associé tant obligatoires que facultatives sont prises en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

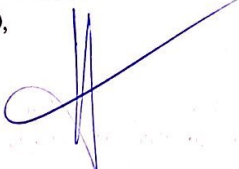
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la présidence aux fins d'accomplir toutes formalités et notamment de dépôt, qu'il appartient de faire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires après lecture.

Monsieur Pascal JACQUEMOUD,
Président-associé
propriétaire de 20 actions.



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOU MIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JANVIER 2020**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 23 647 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour 23 647 euros.

Il est décidé de procéder à une distribution de dividende d'un montant de 48 350 euros pris sur les autres réserves, qui passe ainsi de 336 467 euros à 288 117 euros.

Soit un dividende brut de 2 417.50 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 48 350 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 40 034 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2016	24 000€
2017	24 000€
2018	24 500€

La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de Janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à ROYNAC le 21.12.2019

LA PRESIDENCE

